Bernard ROUX
BR AUDIT CONSULTING
Commissaire aux Comptes

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AIX-BASTIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 30/06/2025

* * * * * * * * * * * *

PRESENTE AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION
LIGUE REGIONALE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY

117 Avenue Jean Moulin
83220 – LE PRADET

SIRET : 834 153 132 00024

Expert-comptable diplômé inscrit au tableau de l'Ordre de la région PACA
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence
67 Avenue Irène et Frédéric Joliot Curie – BP 60574 – ZI La Garde – 83042 TOULON Cédex 9

Bernard ROUX
BR AUDIT CONSULTING
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 30/06/2025

ASSOCIATION LIGUE REGIONALE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Siège social : 579 Avenue Jean Moulin – 83220 LE PRADET

Aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association la Ligue Régionale Provence Alpes Côte d'Azur de Rugby, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur de votre association.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

✓ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observations.

L'association a mis en place par anticipation la réforme du plan comptable général, en application du règlement ANC n°2022-06 homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023.

IV. Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L.821-53 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et en particulier, l'application du règlement comptable ANC n° 2018-06 concernant les subventions d'investissement, qui se réfère aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Comité directeur et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités des personnes constituant le comité directeur relatives aux comptes annuels

Il appartient aux membres du comité directeur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il leur incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables

Bernard ROUX
BR AUDIT CONSULTING
Commissaire aux Comptes

en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ❖ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ❖ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les membres du comité directeur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ❖ Il apprécie le caractère approprié de l'application par les membres du comité directeur de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ❖ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA GARDE, le 13 novembre 2025.
Le commissaire aux Comptes

Pour la SAS BR AUDIT CONSULTING

Bernard ROUX

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	197 932	99 671	98 261	107 689	9 428-	8.75-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	2 377 316	1 392 660	984 656	1 049 854	65 198-	6.21-
	Installations techniques Matériel et outillage	411 170	324 672	86 498	120 619	34 120-	28.29-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	3 176		3 176	3 093	83	2.67
	Prêts						
	Autres	4 399		4 399	4 587	188-	4.10-
	Total I	2 993 993	1 817 003	1 176 990	1 285 842	108 852-	8.47-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	178 274		178 274	136 651	41 623	30.46
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	753 634		753 634	669 526	84 108	12.56
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	823 856		823 856	1 840 467	1 016 611-	55.24-
	Charges constatées d'avance (2)	21 397		21 397	33 461	12 064-	36.05-
	Total II	1 777 161		1 777 161	2 680 105	902 944-	33.69-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 771 154	1 817 003	2 954 152	3 965 948	1 011 796-	25.51-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	52 449	52 449		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	249 000	249 000		
	Autres				
	Report à nouveau	1 535 552	1 498 297	37 254	2.49
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	31 099	37 254	6 155-	16.52-
	Situation nette (sous total)	1 868 100	1 837 000	31 099	1.69
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	576 094	614 467	38 373-	6.24-
	Provisions réglementées				
	Total I	2 444 194	2 451 467	7 274-	0.30-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	32 000	16 000	16 000	100.00
	Provisions pour charges				
	Total III	32 000	16 000	16 000	100.00
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 081	8 294	7 213-	86.97-
	Emprunts et dettes financières diverses	150 017	582 992	432 975-	74.27-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	123 807	703 345	579 538-	82.40-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	191 536	188 190	3 346	1.78
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	11 517	15 659	4 142-	26.45-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	477 958	1 498 480	1 020 522-	68.10-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 954 152	3 965 948	1 011 796-	25.51-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Dossier N° LIGUE en Euros.

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	463 359	402 845	60 514	15.02
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	98 878	23 734	75 144	316.61
Parrainages	37 000	32 380	4 620	14.27
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 423 507	1 515 989	92 482-	6.10-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	63 537	83 114	19 577-	23.55-
Mécénats	25 520	42 800	17 280-	40.37-
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 000	124 527	108 527-	87.15-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	124 277	99 570	24 707	24.81
Total I	2 252 077	2 324 959	72 881-	3.13-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 059 955	1 129 949	69 993-	6.19-
Aides financières		104 077	104 077-	100.00-
Impôts, taxes et versements assimilés	19 851	56 408	36 556-	64.81-
Salaires et traitements	685 633	673 511	12 122	1.80
Charges sociales	266 644	253 072	13 572	5.36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	117 225	115 517	1 708	1.48
Dotations aux provisions	32 000	16 000	16 000	100.00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	89 889	7 372	82 517	NS
Total II	2 271 198	2 355 906	84 707-	3.60-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	19 121-	30 947-	11 826	38.21

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Dossier N° LIGUE en Euros.

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	16 818	20 675	3 858-	18.66-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	16 818	20 675	3 858-	18.66-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 623	2 109	486-	23.05-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	1 623	2 109	486-	23.05-
2. Résultat financier (III-IV)	15 195	18 566	3 371-	18.16-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	3 926-	12 381-	8 455	68.29
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 351	21 248	17 898-	84.23-
Sur opérations en capital	38 373	36 199	2 174	6.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	41 723	57 447	15 724-	27.37-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		529	529-	100.00-
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		529	529-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	41 723	56 918	15 195-	26.70-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 698	7 283	585-	8.03-
Total des produits (I+III+V)	2 310 619	2 403 081	92 463-	3.85-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 279 519	2 365 827	86 308-	3.65-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	31 099	37 254	6 155-	16.52-

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	70 490-	74 246-	3 756	5.06
Prestations en nature	4 784-	906-	3 878-	428.04-
Bénévolat	261 750-	309 450-	47 700	15.41
TOTAL	337 024-	384 602-	47 578	12.37
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	21 500-	25 000-	3 500	14.00
Mise à disposition gratuite de biens	48 990-	49 246-	256	0.52
Prestations en nature	4 784-	906-	3 878-	428.04-
Personnel bénévole	261 750-	309 450-	47 700	15.41
TOTAL	337 024-	384 602-	47 578	12.37

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 954 151.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de
2 252 077.24 Euros et dégageant un excédent de 31 099.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

PRESENTATION DE LA LIGUE :

L'association dite " Ligue Régionale Provence Alpes Côte d'Azur de Rugby " (désignée ci-après " Ligue SUD de Rugby ") est une association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle a été constituée par la Fédération Française de Rugby (F.F.R.) conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la F.F.R. et des articles 19 et 20 de son règlement intérieur.
La Ligue SUD de Rugby est un organe fédéral dépendant de la Fédération française de rugby créé en 2017 et chargé d'organiser les compétitions de rugby à XV et à 7 au niveau de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Conséquence de la réforme territoriale des régions, le ministère de la Jeunesse et des Sports impose à la FFR de calquer son organisation territoriale sur celle des nouvelles régions. C'est ainsi qu'est née la Ligue SUD de Rugby issu de la fusion des Comités de Provence et Côte d'Azur.

La Ligue Sud de Rugby a en charge la promotion, le développement, l'animation, et la gestion du rugby en Région Sud, par délégation de la F.F.R. dont elle assure la représentation.

Notre territoire comprend plus de 130 clubs, dont un club en TOP 14 (RCT) et deux clubs en PRO D2 (Provence Rugby et le Stade Niçois).

Notre engagement repose sur un socle de valeurs : Respect, Esprit d'équipe, Engagement, Courage, Dépassement de soi, Partage et Convivialité.

Les missions :

- Développer le rugby dans les clubs, les écoles de rugby, en milieu scolaire ainsi que les nouvelles pratiques (rugby à XV, rugby à 7, rugby à 5, rugby de plage et toutes autres formes de rugby appliquant les règles du jeu fixées par World Rugby)
- Organiser les championnats régionaux dans la conception des calendriers sportifs et le suivi des épreuves
- Accompagner les clubs dans leur gestion administrative, juridique, règlementaire et financière
- Former les joueurs(euses), entraîneurs, dirigeants(tes), officiels de match
- Développer le haut niveau détecter les potentiels et les accompagner vers leur plus haut niveau de pratique

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

La Ligue Sud de Rugby en quelques chiffres...

" **26 175 licenciés** (au 30 juin 2025)
" **123 clubs**
" 1 Comité Directeur composé de 40 membres, de 6 représentants des comités départementaux et de 2 membres assimilés.
" 35 commissions
" 20 collaborateurs
" 232 officiels de match
" 260 bénévoles

FAITS MARQUANTS DE LA SAISON :

La saison 2024-2025 a été marquée par les faits suivants :

" Des **Évènements d'animation du Rugby** dans notre Région
o La Soirée du Bénévolat en décembre 2024 à Berre L'Étang (13) pour récompenser les bénévoles désignés de chaque club lors d'une soirée conviviale et musicale, lieu de rencontre privilégié entre les clubs et avec leurs Comités Départementaux et leur Ligue.
o La reconduction des boucliers du SUD avec 12 clubs récompensés sur la saison avec une dotation de maillots et de matériel divers.
o La récompense des clubs formateurs et de leurs éducateurs.
o Grands évènements organisés sur notre Ligue
" La Finale régionale du **Tournoi National des Quartiers** sur Marseille qualificative pour la Finale Nationale à Marcoussis.
" La Participation à la " Fête du Rugby RCT ", ou nous sommes désormais associés, lors d'un **RUGBY CLUB TOULON - STADE TOULOUSAIN** au Stade Vélodrome à Marseille en Mai 2025. Nous participons à l'animation des ateliers de découvertes pour les enfants et de rencontres pour les écoles de Rugby avant leur grand défilé sur la pelouse en avant-Match. Cela a été l'occasion d'inviter nos Partenaires.
o Les **Finales Régionales 2025** ont été regroupées par catégorie sur 5 Sites, avec notamment les 10 finales Séniors sur le Stade Maurice David à Aix en Provence, terrain du Club de PRO D2 : Provence Rugby. Cela a été une grande fête pour les supporteurs avec plus de 3000 personnes présentes tout au long de la journée.
" Séniors au Stade Maurice David Aix en Provence
" Jeunes sur 2 Sites : Valréas - Nice
" Féminines sur 2 Sites : Isle/Sorgue - Digne

o **Formation BAFA (Démarche Sociétale)**
o 12 Stagiaires diplômés

" **La Démarche Sociétale et Environnementale** au sein de la Ligue a été affirmée cette saison par l'organisation d'une Formation diplômante BAFA ou les 12 stagiaires issus de nos clubs ont tous été assidus sur le cycle de formation et brillamment réussi l'examen final.

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Mise en place par anticipation de la réforme du Plan Comptable Général (PCG) afin de se conformer au règlement ANC N°2022-06 homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023.

Principales correspondances - Anciens & Nouveaux - selon le PCG 2025 :

65710000	65310000	AIDES POLITIQUE SPORTIVE
65711000	65311000	AIDES ETS SPORTIFS SCOLAIRES
65711200	65311200	AIDES PRIMES DE PERFORMANCE
65711300	65311300	AIDES FINANCIERES FORMATIONS
65711500	65311500	AIDES DOT.AUX CLUBS
70642000	70832000	CONVENTION CD83 MISE A DISPO.
70643000	70833000	CONVENTION CD84 MISE A DISPO.
70644000	70834000	LOYER SUR BAIL MAIRIE PRADET
79100090	70880000	REFACTURATIONS FRAIS ACADEMIES
79120000	64900000	REMBOURSE.CHARGES DE PERSONNEL

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	197 932		
Constructions sur sol propre	891 881		
Constructions sur sol d'autrui	890 233		
Installations générales agencements aménagements des constructions	595 202		
Installations générales agencements aménagements divers	38 669		4 790
Matériel de transport	128 507		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	212 676		3 689
Emballages récupérables et divers	22 840		
TOTAL	2 780 007		8 479
Autres titres immobilisés	3 093		20 083
Prêts, autres immobilisations financières	4 587		144
TOTAL	7 680		20 227
TOTAL GENERAL	2 985 619		28 706

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			197 932	197 932
Constructions sur sol propre			891 881	891 881
Constructions sur sol d'autrui			890 233	890 233
Installations générales agencements aménagements constr.			595 202	595 202
Installations générales agencements aménagements divers			43 459	43 459
Matériel de transport			128 507	128 507
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			216 365	216 365
Emballages récupérables et divers			22 840	22 840
TOTAL			2 788 487	2 788 487
Autres titres immobilisés		20 000	3 176	3 176
Prêts, autres immobilisations financières		332	4 399	4 399
TOTAL		20 332	7 575	7 575
TOTAL GENERAL		20 332	2 993 993	2 993 993

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	90 243	9 428		99 671
Constructions sur sol propre	717 938	9 605		727 543
Constructions sur sol d'autrui	244 089	22 275		266 364
Installations générales agencements aménagements constr.	365 435	33 318		398 753
Installations générales agencements aménagements divers	23 978	4 526		28 504
Matériel de transport	89 382	24 203		113 585
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	168 712	13 870		182 583
TOTAL	1 609 535	107 797		1 717 332
TOTAL GENERAL	1 699 777	117 225		1 817 003

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	9 428				
Constructions sur sol propre	9 605				
Constructions sur sol d'autrui	22 275				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	33 318				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 526				
Matériel de transport	24 203				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 870				
TOTAL	107 797				
TOTAL GENERAL	117 225				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	52 449				52 449
Réserves	249 000				249 000
Report à nouveau	1 498 297		74 509	37 254	1 535 552
Excédent ou déficit de l'exercice	37 254		6 155-		31 099
Situation nette	1 837 000		68 353	37 254	1 868 100
Subventions d'investissement	614 467		691 613	729 986	576 094
TOTAL I	2 451 467		759 966	767 240	2 444 194

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	52 449							52 449
Réserves	249 000							249 000
Report à nouveau	1 498 297			74 509		37 254		1 535 552
Excédent ou déficit de l'exercice	37 254			6 155-				31 099
Subventions d'investissement	614 467			691 613		729 986		576 094
TOTAL	2 451 467			759 966		767 240		2 444 194

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Néant

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	16 000	32 000	16 000		32 000
TOTAL	16 000	32 000	16 000		32 000
TOTAL GENERAL	16 000	32 000	16 000		32 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		32 000	16 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 399	4 399	
Autres créances clients	178 274	178 274	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	342	342	
Divers état et autres collectivités publiques	251 640	251 640	
Groupe et associés	470 343	470 343	
Débiteurs divers	24 949	24 949	
Charges constatées d'avance	21 397	21 397	
TOTAL	951 344	951 344	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 081	1 081		
Emprunts et dettes financières divers	74 522	21 857	52 665	
Fournisseurs et comptes rattachés	123 807	123 807		
Personnel et comptes rattachés	82 621	82 621		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 464	80 464		
Impôts sur les bénéfices	6 698	6 698		
Autres impôts taxes et assimilés	21 753	21 753		
Groupe et associés	75 495	75 495		
Autres dettes	11 517	11 517		
TOTAL	477 958	425 293	52 665	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 929			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 265			

Variation des fonds propres

Voir Tableaux Précédents

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	113 155
Autres créances	252 340
Total	365 496

Ancien Cpte	Nouveau Cpte	Intitulé	Solde	Solde N-1
46873000	44170000	Subventions à Recevoir	251640	208378
46873000	44170000	Avoir Non Parvenus	700	0

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 081
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 393
Dettes fiscales et sociales	142 459
Total	168 933

Ancien Cpte	Nouveau Cpte	Intitulé	Solde	Solde N-1
44860000	44812000	Etat -Charge à Payer	4342	4257
44860000	44861000	Etat-Charge à Payer - Taxe S/Salaires	15964	15663

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 397
Total	21 397

Subventions d'équipement

Aucune Subvention d'équipement perçue sur l'exercice.

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE RUGBY
83220 LE PRADET

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

-	Secours en nature (alimentaires, vestimentaires...) :	21 500 euros
-	Mise à Disposition Locaux, Matériel :	48 990 euros
-	Prestations :	4 784 euros
-	Personnel Bénévole :	261 750 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.